

Philippe Sanmarco s'engage

Ce n'est pas seulement entre Français que nous débattons, c'est avec d'autres que nous bâtissons

Au terme de cette campagne, je vais voter OUI au référendum pour des raisons simples...

Depuis des semaines la Convention citoyenne a participé à la campagne du référendum relatif au traité constitutionnel de l'Union européenne. Elle l'a fait conformément à sa vocation : permettre à chacun de s'appropriier les enjeux du débat, donner à chacun la possibilité de s'exprimer et de comprendre. Elle l'a fait selon ses moyens (site internet, réunions, diffusion de textes) afin d'offrir une juste expression de nos adhérents et de nos amis sans tenter de les influencer comme c'est le cas dans les partis traditionnels.

Aujourd'hui on peut convenir que tous les arguments d'un coté comme de l'autre ont été échangés. Il n'y en aura pas de nouveau. Beaucoup ont donc fait leur choix. Mais un grand nombre hésite encore.

Après avoir veillé à ce que chacun trouve dans la Convention les arguments de sa propre réflexion, il est temps maintenant que je dise mon point de vue, le respect du pluralisme au sein de notre mouvement ne faisant pas disparaître ma propre liberté d'expression.

Au terme de cette campagne, je vais voter OUI au référendum pour des raisons simples.

Le titre 1 du projet de traité constitutionnel permettra une nette amélioration du fonctionnement des instances qui participent à l'élaboration des textes européens : Présidence de l'Union, Commission, Conseils des chefs de gouvernements, Parlement européen, Parlements nationaux. C'est là une évolution démocratique considérable, une garantie de meilleur fonctionnement de l'Union, avec plus de transparence et de responsabilité. L'essentiel du traité constitutionnel est là. Sans cela l'Union élargie restera au mieux handicapée et au pire paralysée.

Le titre 2 va donner valeur constitutionnelle à la Charte des Droits fondamentaux. Pour nous, cela n'apportera pas grand-chose. Pour d'autres qui sortent de décennies de dictature, c'est un progrès formidable. Pourquoi ne pas partager leur bonheur ? Et ainsi se protéger de régressions qui pourraient surgir ailleurs que chez nous ?

Enfin le titre 3 reprend dans une forme juridique unique l'ensemble des traités qui régissent actuellement l'Union. C'est sur ce titre là que se concentre l'ensemble des critiques : trop long, trop détaillé, trop « libéral ».

De fait la Convention qui avait préparé le traité constitutionnel ne l'avait pas intégré dans son projet. Les chefs de gouvernements, seuls investis d'une légitimité populaire démocratique, en ont décidé autrement et ont tenu à le rajouter.

On peut le regretter pour la clarté et la simplicité du texte. Mais cela ne peut pas être un motif de rejet car ce titre 3, s'il n'apporte rien de nouveau, n'interdit pas non plus les évolutions futures. Bien sur celles-ci devront se faire selon des règles contraignantes et parfois à l'unanimité, mais cela a toujours été le cas et cela ne nous a pas empêché d'avancer.

En fait, on ne peut pas vouloir une chose et son contraire. Personne ne propose la création d'un nouvel Etat européen dans lequel viendraient se fondre nos Etats actuels. L'indépendance de chacun reste donc reconnue, ce qui implique que ce qui est mis en commun ne peut l'être qu'après l'accord de chacun. En clair chaque pays de l'Union accepte que les décisions soit prises à la majorité quand il pense que celle-ci sera conforme à ses aspirations, et exige l'unanimité quand il a peur d'être mis en minorité sur un sujet sensible. C'est vrai pour la France comme pour chacun de nos partenaires.

Or nous sommes tous de vieux pays, avec nos histoires respectives auxquelles nous tenons à rester fidèles. Si chacun d'entre nous a bien conscience qu'il faut se regrouper pour survivre, nous le faisons certes avec nos espoirs pour l'avenir mais aussi avec nos peurs de perdre ce à quoi nous tenons, nos identités qui nous rassurent et nous structurent. Cette appréhension est respectable.

Tout l'art de la construction européenne, qui nous éloigne inévitablement des beaux raisonnements constitutionnels auxquels nous français nous sommes habitués entre nous depuis des siècles, est justement de tenir compte de cette diversité, de ne pas la bousculer mais d'avancer quand même avec lucidité au sein d'un monde qui ne ménagera pas ceux qui auront préféré l'immobilisme et la mélancolie. C'est pourquoi ce titre 3 ne m'inquiète pas car il ne fait que traduire une réalité que certains font semblant de découvrir. Rien n'y est gravé dans le marbre, tout y reste négociable. Nous y sommes toujours arrivés depuis 50 ans : il ne dépend que de nous de continuer sur ce chemin.

Le paradoxe, c'est que si le NON l'emporte, les titre 1 et 2 qui sont nouveaux seraient abandonnés, alors que le titre 3, simple reprise des traités actuels, laisseraient ceux-ci en application. On aurait ainsi renoncé aux aspects positifs et on garderait ce qu'on dénonce dans la situation actuelle. L'élargissement déjà réalisé à 25 Etats dans ces conditions rendrait impossible toute action politique commune en profondeur. Les partisans du libéralisme et d'une simple zone commerciale auraient gagné pour longtemps. D'ailleurs on ne les entend pas dans cette campagne : leurs adversaires font campagne pour eux.

Ce n'est pas entre Français que nous débattons, c'est avec d'autres que nous bâtissons quelque chose d'original et d'unique au monde. L'Europe que nous construisons ne sera pas une « grande France », ni une « grande Allemagne », ni quoi que ce soit de semblable. Cette construction sera longue. Nous ne sommes pas au bout de nos peines. Ce traité constitutionnel n'est qu'une étape, indispensable. Il y en aura d'autres. De même que nous avons dépassé l'horizon que la génération de nos parents avait réussi à bâtir sur les ruines de la guerre, de même nos enfants iront encore plus loin que nous, à condition que nous ne leur laissions pas comme héritage un espace désarticulé et amer.